

SOLVING EFESO INTERNATIONAL

ACCORD DE NYSE-EURONEXT POUR LE TRANSFERT DE COTATION DE LA SOCIETE SOLVING EFESO INTERNATIONAL DE NYSE EURONEXT VERS NYSE ALTERNEXT A PARIS

Le 18 juillet 2011, Euronext Paris SA a informé SOLVING EFESO INTERNATIONAL de l'avis favorable prononcé par son Conseil d'Administration quant à la demande d'admission des actions de la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL sur NYSE Alternext à Paris.

Suite à cet avis de NYSE EURONEXT, SOLVING EFESO INTERNATIONAL précise ci-après le calendrier définitif du transfert de marché de cotation :

Date	Événement
14 avril 2011	Communiqué d'annonce du projet de transfert sur Alternext
31 mai 2011	Approbation du projet de transfert sur Alternext par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de SOLVING EFESO INTERNATIONAL
18 juillet 2011	Avis favorable du Conseil d'Administration d'Euronext Paris S.A. quant à la demande d'admission des actions de la société SOLVING EFESO INTERNATIONAL sur NYSE Alternext à Paris.
12 septembre 2011	Publication par NYSE Euronext d'un avis de radiation du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et d'un avis d'admission par cotation directe sur NYSE Alternext à Paris
14 septembre 2011	Élimination des ordres présents en carnet et radiation des actions de SOLVING EFESO INTERNATIONAL du marché réglementé de NYSE Euronext à Paris après clôture
15 septembre 2011	Admission des titres SOLVING EFESO INTERNATIONAL sur NYSE Alternext à Paris et premières négociations des actions

Par cette opération, SOLVING EFESO INTERNATIONAL vise à un équilibre entre la gestion des contraintes des PME en matière de réglementation et le besoin de transparence exprimé par les investisseurs.

SOLVING EFESO INTERNATIONAL a choisi Genesta comme Conseil pour l'accompagner au cours de son transfert sur le marché NYSE Alternext Paris et comme Listing Sponsor.

Alternext, un marché plus adapté aux caractéristiques de SOLVING EFESO INTERNATIONAL

La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009, suivi de l'arrêté du 4 novembre 2009, portant homologation des modifications du règlement de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et enfin la modification des règles d'Alternext du 16 novembre 2009, ont ouvert la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations sur Alternext.

SOLVING EFESO INTERNATIONAL répond aux conditions d'éligibilité prévues : sa capitalisation boursière est inférieure à un milliard d'euros et elle dispose d'un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros (de l'ordre de 6,9 millions d'euros en l'occurrence, selon les règles de calcul définies par NYSE Euronext Paris).

Le Conseil de Surveillance de SOLVING EFESO INTERNATIONAL considère que ce transfert sur Alternext est justifié par les caractéristiques actuelles de la société. La cotation sur Euronext Paris implique l'obligation d'observer une réglementation lourde dont les contraintes n'apparaissent plus adaptées à la situation de la Société et à sa capitalisation boursière, sans offrir d'avantages particuliers en termes de valorisation et de liquidité du titre. Le transfert sur Alternext devrait ainsi simplifier le fonctionnement de la Société et alléger ses coûts. En effet, ce marché bénéficie d'un cadre réglementaire plus adapté aux entreprises de taille moyenne et définit, notamment, des obligations d'information financière et comptable moins contraignantes, comparées à celles applicables sur Euronext.

Des contraintes réglementaires allégées

SOLVING EFESO INTERNATIONAL rappelle à ses actionnaires les conséquences principales de ce transfert sur le marché NYSE Alternext à Paris.

En matière d'information financière périodique, SOLVING EFESO INTERNATIONAL publiera dans les quatre mois de la clôture, ses comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), un rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes. La société décide de conserver les normes IFRS, tout en se réservant la possibilité de revoir sa position en cas d'évolution trop contraignante des règles. La société sera dispensée d'établir et de diffuser un rapport du président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise. Les comptes semestriels et un rapport d'activité seront publiés dans un délai de quatre mois après la clôture du semestre. Enfin, SOLVING EFESO INTERNATIONAL, bien que dispensée de publier des informations trimestrielles, a décidé de maintenir ce niveau de communication pour les exercices 2011 à 2013, tout en se réservant la possibilité pour les années suivantes de revoir sa position en cas d'évolution trop contraignante des règles de communication financière.

En termes de protection des minoritaires : La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée par le seul mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, direct ou indirect, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote. Par ailleurs, les sociétés cotées sur Alternext ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements des seuils (à la hausse ou à la baisse), de 95% et 50% du capital ou des droits de vote. Cependant, conformément aux dispositions légales, SOLVING EFESO INTERNATIONAL restera soumis, pendant trois ans à compter de sa radiation d'Euronext Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils et de déclarations d'intention telles qu'applicables pour les sociétés cotées sur Euronext.

En matière d'information permanente : La Société continuera à porter à la connaissance du public toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de bourse, conformément aux dispositions applicables du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Prochaine communication :

Résultat du premier semestre 2011 : 20 septembre 2011 (après Bourse)

Contact :

David AUREGAN, Directeur Financier
Tél. : (+33-1) 53 53 57 00
info.investor-relations@solvingefeso.com
www.solvingefeso.com

SOLVING EFESO INTERNATIONAL se situe parmi les leaders internationaux du conseil en stratégie d'entreprise et en amélioration de la performance opérationnelle.	
Avec un chiffre d'affaires de près de 50 millions d'euros et plus de 350 consultants, le groupe Solving Efeso International est présent dans 18 pays (Europe, Moyen-Orient, Asie et Amériques).	
L'action Solving Efeso International est cotée sur Euronext Compartiment C.	
Flottant : 18,2 %	Date d'introduction : 02/07/1998
Nombre de titres : 22 377 352	Code 6467
ISIN FR0004500106	Bloomberg : OLV:FP
Mnemo : OLV	Reuters : SLVG.PA